

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 AVRIL 2011**

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire fit un rappel compte rendu de la dernière assemblée de la Communauté de Communes.

**DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Vu l'état de notification de la base d'imposition prévisionnelle à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune pour l'année 2011 soit : 2 166 579,

Vu la participation communale au SMECTOM demandée pour l'année 2011,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Fixe pour 2011 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :  

$$\frac{369\,723}{2\,166\,579} = 17.06\%$$

**FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention :

- vote le taux des 4 taxes pour 2011, sans modification des taux, ainsi :

TAXES	2010	2011
Taxe d'habitation	<b>16.45 %</b>	<b>16.45 %</b>
Taxe Foncier bâti	<b>16.81 %</b>	<b>16.81 %</b>
Taxe Foncier non bâti	<b>43.00 %</b>	<b>43.00 %</b>
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<b>19.93 %</b>	<b>19.93 %</b>

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 COMMUNE**

Vu la délibération du 28 Avril 2011 fixant le taux des 4 taxes,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
D - 61522 Bâtiments <b>Total D 011 Charges à caractère général</b>		40 000.00 € <b>40 000.00 €</b>		
D - 023 Virement à section investissement <b>Total D 023 Virement à section investissement</b>		84 096.00 € <b>84 096.00 €</b>		
R - 7311 Contributions directes R - 7323 F.N.G.I.R. <b>Total R 73 Impôts et taxes</b>				40 633.00 € 38 895.00 € <b>79 528.00 €</b>
R - 74833 Etat compensation R - 73834 Etat compensation R - 74835 Etat compensation <b>Total R 74 Dotations, Subv.</b>				10 403.00 € 9 615.00 € 24 550.00 €

participations				<b>44 568.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>124 096.00 €</b>		<b>124 096.00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation De crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation De crédits</b>
R – 021 Virement de sect. Fonct. <b>Total R 021 Virement de sect. Fonct.</b>				84 096.00 € <b>84 096.00 €</b>
R – 1313 Département R – 13151 GFP de rattachement <b>Total R 13 Subventions inv.</b>				6 000.00 € 3 816.00 € <b>9 816.00 €</b>
D – 2151 Réseaux de voirie <b>Total D 21 Immo. corporelles</b>		12 000.00 € <b>12 000.00 €</b>		
D – 2313 Constructions D – 2315 Instal. Matériel Outil. <b>Total D 23 Immob. en cours Dotations, Subv. participations</b>		23 300.00 € 58 612.00 € <b>81 912.00 €</b>		
<b>Total</b>		<b>93 912.00 €</b>		<b>93 912.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>218 008.00 €</b>		<b>218 008.00 €</b>

### SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général prévoit l'aménagement de la RD 403 en entrée Est de l'agglomération pour ralentir les véhicules et améliorer la sécurité aux abords du Collège du Montois.

Les caractéristiques techniques du projet sont :

⇒ la réalisation d'une section d'approche d'agglomération à l'entrée Est de la commune, avec la plantation de haies taillées composées de cornouillers sanguins, cotonéasters, troènes du Japon, ormes et viorne obier d'une longueur totale de 120 m en complément des alignements d'arbres déjà existants.

⇒ le calibrage de la largeur de la chaussée à 6 m en agglomération avec la mise en place de bordures hautes et la réalisation d'une bande centrale en pavés de résine réduisant la largeur des voies à 2,5 mètres,

⇒ la mise en place de paires de coussins berlinois e part et d'autre de l'entrée du collège pour limiter la vitesse à 30 km/h,

⇒ la matérialisation des traversées piétons avec la prise en compte des PMR,

⇒ le renforcement de la signalisation horizontale et verticale

L'estimation du montant total HT des travaux est de 123 000 €.

La commune participera financièrement pour un montant forfaitaire de **11 390 € HT** qui correspond à 60 % des bordures et caniveaux et à 50 % des trottoirs et pavés résine.

La Communauté de Communes participera financièrement pour un montant forfaitaire de **9 270.00 € HT** qui correspond à 50 % des coussins berlinois.

Les équipements réalisés seront intégrés dès leur mise en service dans le domaine public routier départemental. Toutefois, en agglomération, le Département n'assurera l'entretien que pour les éléments de chaussée et la Commune assurera l'entretien des équipements urbains y compris bordures et caniveaux ainsi que la bande centrale délimitant les voies de circulation, les trottoirs, les coussins berlinois, les marquages sur chaussée et la signalisation verticale.

Hors agglomération, la commune assurera l'entretien des haies arbustives et des surfaces enherbées prévues au droit des sections d'agglomération.

Vu le projet de convention à établir entre les trois parties pour définir les conditions de la participation financière, les modalités de l'entretien et la gestion ultérieure des équipements réalisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

### AVENANTS AU MARCHE MAIRIE

Vu les marchés conclus entre les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal du 14 Octobre 2009 relative au marché rénovation-aménagement de la mairie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2010 acceptant l'avenant au marché,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 acceptant l'avenant au marché,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

▶ décide de conclure les avenants suivants dans le cadre des travaux :

• **Lot 4 Menuiseries intérieures**

Attributaire : Ets MILLET 38 rue de la Fontaine de l'Erable 77148 LAVAL-EN-BRIE  
Marché initial : 34 540.44 € HT  
Avenant n° 1 : 2 173.25 € HT (délib. Du 1/07/2010)  
Avenant n° 2 proposé - 667.33 € HT  
Nouveau montant du marché : 36 046.36 € HT

L'avenant n° 2 concerne :

▶ des travaux en moins value	20 ml de soffites et coffre coches tuyaux à peindre	1 639.80 € HT
▶ des travaux en plus value	Pose de 2 trappes de visite	239.32 € HT
	Pose d'une tablette	151.00 € HT
	Pose d'un coffrage avec grille d'aération	124.15 € HT
	Pose d'un plan vasque	458.00 € HT
	s/total	972.47 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>- 667.33 € HT</b>

• **Lot 6 Plomberie sanitaires**

Attributaire : **Entreprise AUTIN J.Maurice** 28 rue du Port à ESMANS  
Marché initial : 3 514.19 € HT  
Avenant n° 1 proposé 721.99 € HT  
Nouveau montant du marché 4 236.18 € HT

L'avenant n° 1 concerne	Fourniture et pose d'un mélangeur	143.00 € HT
	Fourniture et pose d'un vidoir mural	420.99 € HT
	Fourniture et pose d'une grille de ventilation	158.00 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>721.99 € HT</b>

▶ autorise le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

**AVENANT AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur GRISSETTO, Adjoint, expose qu'un avenant est nécessaire pour la prise en charge de la surveillance, de l'auto surveillance et de l'entretien de la nouvelle station d'épuration par le délégataire.

En contrepartie des charges qui lui incombent, la Lyonnaise des Eaux perçoit une rémunération au titre des eaux pluviales et au titre des eaux usées dont la partie proportionnelle au m3 d'eau sera de 0.5987 €/m3 soit une somme inférieure à la prise en charge de l'ancienne station.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR ENTRETIEN DES EGLISES**

Monsieur PASCUAL MARTIN, Adjoint, informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien des églises doivent avoir lieu pour la sécurité et le maintien en état de ces édifices.

